

joy moquet luri Doire
l'an mil Sept cent quatre vingt onze le 6 d'octobre
à lli' ordoyé. ala curison à cause, de peril de mort
une fille par une dent al Yacune tellocé, la ditte
fille née le jour cy dessus à six heures de matin
du legilime, mariage des Louis Berger & de mari
Caron son Epouse de cette parvisse, le seul
ordoyement avec autres juges valides par l'examen
qui nous avons fait de la maniere dont il alla.

Demainste Il par le rapport que curé lu a fait
 Jean Nabean Il marié maruay qui y estoit presens
 Baptême Il out declaré au Sacerdote Signer de ce interpellis
 l'an mil sept cent quatre vingt onze Il le dep. octobre
 Des mariés out Il' Supplis les Ceremonies du Baptême par
 Berger marié tuiain Souffigné à une fille à qui on a assigné
 le nom de Marie, fille légitime de Louis Berger
 Et de. Marie Garon son épouse de cette paroisse
 en le dep. octobre mil sept cent quatre vingt onze
 qui a Il' Indoyé par Anne David femme Villone
 à cause de. Dange. de. curé. le parais à Il' Jean
 Nabean Et la marraine Marie maruay qui out
 declaré au Sacerdote Signer de ce interpellis.
 Beauxvill
 de Dange
 l'an 1791 le dix huit Du mois de Decembre a été Baptisé